

Déclaration Liminaire du CTL du 15 janvier 2019

Monsieur le Président,

L'intersyndicale a souhaité à l'unanimité demander la convocation d'un CTL exceptionnel dédié à la pédagogie, dans le cadre d'un dialogue social de qualité et efficace.

L'EnfiP, depuis près de deux ans, s'appuie sur l'expertise et les compétences des enseignants et des personnels pour mettre en place, à marche forcée, la réforme des scolarités des inspecteurs, dont le cadre a été conçu unilatéralement par la Direction Générale.

Depuis sa mise en place, nous constatons d'importants dysfonctionnements qui impactent et dégradent fortement les conditions de travail du personnel (administratifs et enseignants), tout comme celles des stagiaires.

Depuis le mois de septembre, l'ensemble des enseignants quelle que soit leur résidence administrative s'est investi pour que la première scolarité se déroule au mieux, en gérant, grâce à leur expérience, les problématiques au jour le jour.

Les OS, dans leur ensemble, ont suivi la mise en place chaotique de cette réforme, et vous ont fait remonter les points d'alerte ou averti lorsque le pilotage était défaillant.

En effet, au cours de nos différents échanges en CTL ou en réunion plénière, nous n'avons pas cessé de vous signaler les dangers de cette réforme, mais aussi les conditions dans lesquelles elle a été mise en place.

Alors que la partie socle vient de se terminer, nous constatons dès à présent les dysfonctionnements suivants :

- La partie socle est mal calibrée et pas suffisamment technique. Cette constatation émane à la fois des enseignants et des stagiaires.
- Les enseignants ont beaucoup de mal à concilier la charge importante des travaux d'écriture et la préparation de nouveaux cours. Cette situation découle d'un manque de temps et d'un pilotage approximatif.
- Le déroulement de cette scolarité est trop rigide, notamment pour la partie bloc,

pour établir correctement des plannings :

le séquençage des modules ne correspond pas aux créneaux horaires des cours. il est impossible pour un enseignant de doubler un même cours auprès de différents groupes.

- Cette scolarité compte-tenu de sa structure, avec ses nombreuses spécialisations, désorganise complètement le fonctionnement de l'ENFIP :

Le nombre de cours a explosé à tel point qu'aujourd'hui pour la partie bloc, les établissements ne disposent pas de ressources humaines suffisantes pour assurer les cours.

- Enfin, certaines spécialisations ne concerneront qu'une dizaine d'agents.

Nous dénonçons les solutions mises en place par l'ENFIP. Les mesures d'urgence suivantes ne sauraient constituer des solutions pérennes:

- appel d'enseignants à travers des fiches de postes sans passer par un GRH 10 ;

- scolarité des agents C en amphithéâtre ;

- transferts d'enseignants de l'établissement de Noisy vers Noisiel.

- transferts de stagiaires de l'établissement de Clermont vers celui de Noisiel afin de constituer une spécialité pour 8 stagiaires,

- non animation de certaines spécialisations compte-tenu du nombre réduit des stagiaires.

Outre ces points, les établissements vont être confrontés à d'autres problématiques concernant:

- La mise en place des évaluations de compétences pour la partie bloc et les corrections à venir.

À ce jour, nous avons peu ou pas d'informations sur le contenu de ces évaluations ainsi que sur leur état d'avancement.

Concernant la correction, les enseignants qui sont déjà fortement sollicités, vont-ils avoir suffisamment de temps pour assurer cette dernière ?

- Pour la partie spécialisation : certaines spécialisations ne sont toujours pas finalisées.

- Concernant le stage probatoire et le suivi des stagiaires, nous n'avons pas encore suffisamment d'informations ;

- La mise à jour de cette scolarité.

Concernant ce dernier point, l'intersyndicale considère que le terme "mise à jour" n'est pas adéquat. Parler de "réécriture" serait plus approprié.

En effet, il nous apparaît indispensable de faire un point d'étape et de synthèse afin de tirer toutes les conséquences de cette réforme. Et ce, avant toute mise à jour, et a fortiori de lancer de nouvelles réformes.

Par, ailleurs, actuellement, trop de questions restent en suspens :

- quel sera le mode recrutement des enseignants à l'avenir ? Fiches de poste ou tenue d'un GRH10 ?

Nous exigeons que le GRH10 reste le seul mode de recrutement des chargés d'enseignement.

- Pour les LEP, quelle formation et dans quels établissements ?.

- Concernant le passeport ou la documentation de la formation continue : quand seront-ils écrits ou mis à jour et par qui ?

Enfin, la scolarité des agents C ne doit pas être la variable d'ajustement et doit rester une formation en présentiel à part entière, en salles de cours et non en amphi.

En conclusion, nous réclamons :

- une visibilité par établissement des charges de travail à venir, que ce soit en matière d'animation ou d'écriture.

- la prise en compte des remontées des stagiaires et des enseignants pour l'adaptation de la scolarité des inspecteurs.

- la pérennité des modes de recrutement par GRH 10 des enseignants.

- que les enseignants disposent d'un temps suffisant de réécriture pour adapter une partie de celle-ci.

Enfin, nous exigeons qu'à l'issue de cette scolarité, une réflexion collective soit engagée sur l'ensemble de cette réforme avec la possibilité d'y apporter des modifications structurelles.

En conséquence, l'ENFIP ne doit pas se lancer dans de nouvelles réformes, tant que la scolarité des inspecteurs n'est pas stabilisée.

Et en cas réformes à venir, que les erreurs de conception du passé et l'absence de concertation initiale ne se renouvellent pas.